



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn

Églises réformées
Berne-Jura-Soleure

Profil pastoral



La désignation «pasteur(s)» employée dans la suite du texte s'applique par analogie aux deux genres.

Préface

L'élaboration du présent «Profil pastoral» s'inscrit dans le prolongement du repositionnement de l'Université de Berne. La plus grande autonomie donnée à notre haute école impliquait la révision des bases de la collaboration avec l'Eglise et l'Etat. Dans la logique de cette réforme, le Synode a transféré au Conseil synodal ses compétences pour tout ce qui concerne le profil des exigences posées à la profession de pasteur. Lors du Synode d'hiver 2001, le Parlement de l'Eglise a traduit dans les faits un droit de participation indirect en adoptant une nouvelle disposition dans le Règlement ecclésiastique (art. 194, al. 3):

³ En ce qui concerne les capacités, les compétences et les conditions nécessaires à l'exercice du ministère pastoral, le Synode approuve tous les huit ans un profil pastoral.

Présenté et discuté en profondeur lors de la session d'hiver 2003 du Synode, l'ample projet a été également à l'ordre du jour de cinq Conférences pastorales. Ce sont ainsi près de 400 personnes qui ont pu se prononcer. Enfin, dans le cadre d'une consultation, un certain nombre de paroisses ont aussi exprimé leur avis sous forme écrite. Le Synode d'hiver 2004 a approuvé le «Profil pastoral» qui lui a été soumis par le Conseil synodal.

Par ce profil pastoral, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure clarifient les exigences posées aux pasteures et pasteurs. Ce document de référence représente un fondement solide qui engage les pasteures et pasteurs dans l'exercice de leur profession. Le profil pastoral favorise en outre la communication et la coordination entre le Synode, le Conseil synodal et la Faculté de théologie. Il renforce également l'identité du corps pastoral et donc, aussi, celle de l'ensemble de l'Eglise. Il est en quelque sorte «l'Etoile du berger» de l'action pastorale.

Avec le règlement de service et les descriptifs de postes, le profil pastoral entend répondre aux défis qui se posent aujourd'hui à la profession de pasteur.

Table des matières

A. Exigences	7
1. Exigences relatives à la personne/personnalité	7
2. Formation universitaire	7
3. Formation pratique	7
4. La consécration: l'accréditation spirituelle	8
5. Agrégation au ministère pastoral à Berne, l'accréditation temporelle	9
6. Intégrité et discrétion	9
7. Supervision et formation continue	9
B. L'exercice du ministère pastoral	11
1. Le pasteur dans le contexte des services de l'Eglise	11
2. Secteurs d'activité du ministère pastoral	11
3. Compétences	12
3.1. <i>Compétences professionnelles</i> ...	12
3.2. <i>Compétences relevant de la vie chrétienne et de la spiritualité</i> ...	13
3.3. <i>Compétences en matière de communication</i>	13
3.4. <i>Compétences en matière de direction et de communication</i> ..	13
3.5. <i>Compétences politiques et sociales</i>	13
3.6. <i>Compétences sociales</i>	14
C. Le ministère pastoral et son contexte	17

Le Synode des Eglises réformées Berne–Jura–Soleure esquisse dans ce profil pastoral les exigences, les aptitudes et les compétences requises pour l'exercice de la profession de pasteur.

Profil pastoral

Dans leur tâche d'accompagnement de l'existence humaine, les pasteurs sont directement confrontés aux défis posés par les transformations et les évolutions de notre société:

Ils s'engagent en faveur des traditions chrétiennes auxquelles ils vouent toute leur attention.

Ils accompagnent, d'une manière à la fois constructive et critique, les tendances nouvelles qui se manifestent dans la théologie, la société et l'Eglise.

Ils s'engagent dans la diffusion des contenus et des valeurs chrétiennes.

Ils rappellent que l'appartenance confessionnelle est un aspect essentiel de l'identité de l'individu.

Ils assurent la médiation entre confessions, religions et cultures.

Ils remettent en question les mécanismes du pouvoir et les rigidités dans les rôles sociaux.

Ils favorisent les liens entre les générations.

Ils cherchent, avec les personnes qu'ils côtoient dans leur domaine d'action, des formes liturgiques et rituelles appropriées aux situations de vie particulières.



A. Exigences

1. Exigences relatives à la personne/personnalité

Les pasteurs convainquent par leur personnalité et par leur authenticité. Ils croient en la présence, la bonté et la sollicitude de Dieu. Ils sont en relation vivante avec Jésus-Christ. Ils vivent dans le réconfort et l'assurance du Saint-Esprit. Ils reconnaissent leurs doutes envers Dieu et leurs questions quant au sens de la vie. Ils sont conscients de leurs forces et de leurs faiblesses mais aussi de leurs limites. Ils sont prêts à prendre des décisions et à assumer des responsabilités. Ils prennent soin de leur santé mentale et physique.

2. Formation universitaire

Pour être admis au stage pastoral, il faut avoir accompli des études universitaires en théologie réformée auprès de l'une ou de plusieurs universités reconnues en Suisse ou à l'étranger, sanctionnées par une licence ou un master reconnu par l'Université de Berne ou un diplôme équivalent. Il s'agit par principe d'études complètes donnant toutes les qualifications relatives aux disciplines théologiques. Le règlement d'examens de la Faculté de théologie réformée, approuvé par l'Eglise et par l'Etat, est déterminant.

3. Formation pratique

Les conditions requises pour être consacré et travailler comme pasteur au sein de l'Union synodale sont:

- un stage pastoral achevé avec succès,
- un examen d'Etat achevé avec succès.

Les dispositions du droit ecclésiastique et du droit cantonal, adoptées d'un commun accord et après consultation de la Faculté de théologie de l'Université de Berne, règlent les modalités de détail.

Les candidates et les candidats, dont la formation ne correspond pas à ces normes, ont la possibilité de faire examiner leur diplôme par les organes compétents en vue de déterminer les équivalences et, si possible, de compléter les éléments manquants dans leur formation.

4. La consécration: l'accréditation spirituelle

La consécration est un acte officiel qui concerne l'Eglise dans son ensemble et n'est pas liée à un engagement concret. Par la consécration, l'Eglise appelle des théologiens titulaires d'une licence, qui ont suivi une formation pratique et dont elle reconnaît l'aptitude, à s'engager dans cette collaboration répondant à des qualifications précises et les autorise à exercer ces tâches particulières. Le titre «Verbi Divini Minister» ou «Verbi Divini Ministra» (VDM), délivré avec la consécration, exprime la mission fondamentale des pasteurs: être au service de la parole de Dieu.

Par leurs compétences spécifiques en matière d'accompagnement spirituel et en leur qualité de spécialistes de l'exégèse et de la transmission de textes bibliques à l'époque actuelle, les pasteurs découvrent, avec les personnes de leur communauté paroissiale, l'Evangile de Jésus-Christ et en témoignent. Ils les encouragent par leurs paroles et par leurs actes à mettre en pratique la Bonne Nouvelle dans la vie quotidienne.

Ils le font en leur âme et conscience

- en se référant aux Saintes Écritures,
- en s'orientant sur la tradition et les principes réformés,
- conformément aux règlements de l'Eglise qui les a ordonnés,
- dans un esprit de solidarité œcuménique,
- en assumant leurs responsabilités au-delà des confessions et des religions vis-à-vis de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la Création.

5. Agrégation au ministère pastoral à Berne, l'accréditation temporelle

Pour occuper un poste pastoral sur le territoire des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, il faut être au bénéfice d'une agrégation au ministère pastoral délivrée par la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne.*

6. Intégrité et discrétion

Les pasteurs font preuve d'intégrité personnelle et de discrétion dans l'accompagnement spirituel. Ils sont astreints au secret de fonction et au secret professionnel.

7. Supervision et formation continue

Les pasteurs se trouvent confrontés à des situations au carrefour des passions et émotions inhérentes à l'existence humaine qui les impliquent en tant que professionnel mais aussi comme personne. Il est donc dans leur intérêt et dans l'intérêt de tous qu'ils puissent aussi bénéficier d'une supervision.

La volonté d'apprendre, la conscience des limites de ses connaissances, l'ouverture aux nouvelles approches de la vie et de l'Evangile amènent les pasteurs à se perfectionner en permanence tant sur le plan professionnel que personnel.

Les principes de la supervision et de la formation continue des pasteurs que le Synode fixe dans un règlement représentent à la fois un droit et un devoir envers la paroisse. Les pasteurs font usage de la formation continue qui leur est proposée chaque année pour approfondir et élargir les compétences requises pour l'exercice de leur ministère.

* L'agrégation au service de l'Eglise du Jura est prononcée par le Conseil de l'Eglise du Jura. Aux termes de la convention entre l'Etat de Berne et l'Eglise nationale réformée évangélique du canton de Berne, d'une part, et l'Eglise réformée évangélique de la République et canton du Jura, d'autre part, conclue à Berne le 20.10.1980 (RSB 410.291), les accréditations au service de l'Eglise bernoise et de l'Eglise du Jura font l'objet d'une reconnaissance réciproque.



B. L'exercice du ministère pastoral

1. Le pasteur dans le contexte des services de l'Eglise

L'Eglise accomplit sa mission par l'intermédiaire de différents services aux tâches et aux compétences variées. Ces services sont complémentaires. Pour que cette collaboration fonctionne, les pasteurs doivent connaître les autres professions et fonctions et faire preuve d'esprit d'équipe et de capacité à gérer les conflits.

La proclamation de la Parole, l'administration des sacrements et l'accompagnement spirituel constituent les tâches traditionnelles du ministère pastoral. Leur réalisation concrète se fait dans le cadre des divers secteurs d'activité du ministère pastoral, lesquels peuvent relever de services différents. Si les compétences respectives n'ont pas été fixées de façon contraignante au niveau du Synode ou du canton, c'est au Conseil de paroisse qu'il incombe de coordonner les différents services en se référant aux descriptifs des postes.

Dans un contexte de limitation des ressources disponibles, les pasteurs cherchent à intensifier la collaboration dans la paroisse et au niveau régional.

2. Secteurs d'activité du ministère pastoral

Les pasteurs sont responsables de l'organisation et du contenu des secteurs d'activité suivants:

- direction théologique de la paroisse en collaboration avec les autres services/ministères et le Conseil de paroisse;
- culte et prédication;
- sacrements, actes ecclésiastiques, actes rituels d'accompagnement de la vie;

- cure d'âme et accompagnement spirituel;
- administration de leur ministère

Leurs tâches comprennent généralement aussi:

- la catéchèse, le travail auprès de l'enfance et de la jeunesse;
- les activités paroissiales (formation des adultes, œcuménisme, animations pour personnes âgées, etc.).

Le Conseil de paroisse peut confier la responsabilité principale de ces secteurs d'activité à d'autres services/ministères dotés des compétences professionnelles nécessaires.

Le pasteur est l'interlocuteur pour toutes les questions théologiques. Les décisions se rapportant à la politique ecclésiale locale et au travail d'équipe relèvent dans tous les cas de la compétence du Conseil de paroisse.

Les priorités du ministère pastoral sont définies en fonction des besoins avérés de la paroisse, du charisme, des aptitudes et capacités du titulaire du poste, ainsi que des décisions du Conseil de paroisse. La responsabilité finale de la teneur du descriptif du poste incombe au Conseil de paroisse.

3. Compétences

3.1. *Compétences professionnelles*

Les pasteurs abordent le cours de l'histoire dans la perspective de l'avènement du règne de Dieu.

Leur compétence professionnelle se traduit par leur capacité à:

- donner un reflet théologique à la réalité quotidienne et à ses manifestations dans la vie des individus;
- formuler les fondements de l'existence humaine et la replacer en lien avec Dieu.

Ils cherchent avec les membres de la paroisse, avec des personnes distancées et avec des croyants d'autres confessions et communautés, les valeurs communes et inaliénables qui donnent du sens à la vie et sont porteuses de perspectives pour les générations à venir.

3.2. *Compétences relevant de la vie chrétienne et de la spiritualité*

Les pasteurs accompagnent les personnes dans leur cheminement spirituel et leur parcours de vie. Ils accomplissent cette mission par la cure d'âmes, les actes ecclésiastiques, les sacrements et les actes rituels permettant aux individus d'affronter des situations difficiles.

3.3. *Compétences en matière de communication*

Les pasteurs communiquent l'Évangile. Ils aident les personnes à comprendre leur situation de vie actuelle. Ils pratiquent la théologie en cherchant la vérité dans le dialogue.

3.4. *Compétences en matière de direction et de communication*

Ces compétences concernent différents niveaux:

- Les pasteurs sont co-responsables de la direction théologique de la paroisse, conformément à la Constitution de l'Église et au Règlement ecclésiastique.
- Ils doivent pratiquer un style de direction participatif et démocratique.
- Dans l'accomplissement de leur ministère, ils recourent à des techniques de travail et d'organisation claires et veillent à ce que leur investissement reste dans des limites acceptables. Leur gestion du temps est transparente pour le Conseil et pour l'équipe de la paroisse.

3.5. *Compétences politiques et sociales*

Les pasteurs vivent avec leur temps. Ils se tiennent au courant des événements de la vie politique au niveau mondial, national et local.

A l'exemple de Jésus-Christ, les pasteurs s'engagent en faveur de la paix et la justice. Leur conception de l'être humain les amène à une attitude critique et à une remise en question des structures sociales existantes.

Le respect de la Création et l'engagement en faveur de la durabilité et de l'utilisation mesurée des ressources naturelles sont la conséquence logique de la foi en un Dieu créateur bienveillant.

3.6. *Compétences sociales*

Le travail des pasteurs est avant tout un travail relationnel. Une bonne communication interpersonnelle et l'établissement de relations transparentes sont nécessaires à l'accomplissement de leur tâche principale, la proclamation de l'Évangile.

Les compétences sociales s'expriment dans

- le plaisir d'échanger et de collaborer,
- une attitude valorisante à l'égard d'autrui,
- un comportement correct et responsable,
- un esprit pacifique/pacificateur.





C. Le ministère pastoral et son contexte

Les pasteurs en activité dans les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont étroitement impliqués dans la raison d'être, la mission et les fondements historiques de l'Eglise.

Les prescriptions du Synode de notre Eglise constituent le fondement structurel de l'activité des pasteurs. La Constitution approuvée par le peuple de l'Eglise et le Règlement ecclésiastique édicté par le Synode, fixent de façon contraignante le cadre et les orientations de cette activité. Ces bases juridiques garantissent l'unité et la reconnaissance d'une seule et même Eglise dans la pratique, l'enseignement et le droit.

Les pasteurs reconnaissent le Synode en tant qu'organe législatif et le Conseil synodal dans sa fonction de direction de l'Eglise comme autorités suprêmes d'exécution, de surveillance et d'administration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Le règlement de service édicté par le Conseil synodal a force obligatoire pour tous les pasteurs en activité dans l'Union synodale.

Le profil pastoral a été élaboré sous l'égide du Département et du secteur Théologie, soit du chef de département Andreas Zeller et de la cheffe de secteur Astrid Maeder (rédactrice responsable).

Version française:

service de traduction Eglises réformées Berne-Jura-Soleure
(André Carruzzo, Bertrand Baumann)

Adresse pour les commandes:

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure · Secteur Théologie
Bürenstrasse 12 · Case postale · 3000 Berne 23
031/370 28 00 · theologie@refbejuso.ch

Source des illustrations:

Felix Hoffmann: Vitrail d'Esaië, Collégiale de Berne

Page 1 de couverture: la promesse d'Esaië

Dernière de couverture: la vigne fructueuse

p. 2: la vocation d'Esaië

p. 6: l'épouvante d'Esaië

p.10: l'attente du Messie

p.15: vue d'ensemble

p.16: le rêve d'Esaië

© Conservation des monuments historiques du canton de Berne,
Gerhard Howald, Kirchlindach

